

Assemblée communale du 10 mai 2023

PROCES-VERBAL

Présidence : Pascal Lauber
Présents : 63 citoyennes et citoyens
Scrutateurs : M. Florian Scyboz
M. Peter Jones

Assemblée ouverte à 20h03.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de nous accorder leur soirée.

Cette assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 17, du 28 avril 2023
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 66

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée, ce qui facilite la rédaction du PV. Lors des interventions, un micro vous sera tendu et il vous est demandé de vous annoncer par votre nom et prénom.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 14 décembre 2022** (ne sera pas lu, il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la Commune).
2. **Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année 2022 uniquement, de 81.3% à 74.3%**
 - 2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2022 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 81.3% à 74.3% sur le revenu et la fortune des personnes physiques
 - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. **Comptes 2022**
 - 3.1 Présentation des comptes de résultats
 - 3.2 Présentation des comptes des investissements
 - 3.3 Rapport de l'organe de révision
 - 3.4 Rapport de la commission financière
 - 3.5 Approbation des comptes
4. **Approbation de la pré-vente d'un rouleau de 10 sacs poubelles de 35 litres**
5. **Divers**

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2022

Pascal Lauber : Le procès-verbal figure dorénavant sur le site internet de la Commune. Je vous rappelle qu'il est également à disposition des citoyens au bureau communal. Avez-vous des remarques ou demandes de modification ?

Markus Geiser : J'ai remarqué que « l'Esprit » était dorénavant fait avec du papier de luxe. Par contre, on a supprimé le procès-verbal. Ce que je trouve regrettable et à ce sujet j'ai une question. Pour les personnes qui sont en difficulté de déplacement et qui n'ont pas d'ordinateur, elles font comment ?

Pascal Lauber : Elles s'adressent au bureau communal et on l'envoie sans problème. Ainsi cela limite un peu le nombre de pages à imprimer. On en avait environ 250 exemplaires à une soixantaine de pages. Cela fait beaucoup de papier.

Markus Geiser : Si j'imprime les documents à partir du site internet, quelle en est la valeur juridique ?

Pascal Lauber : La valeur juridique est lorsqu'elle a été approuvée ou pas par l'assemblée. Mais il n'y a pas de problème si quelqu'un veut sur papier. Il s'annonce simplement auprès du bureau communal, on lui envoie par courrier ou s'il veut venir chercher un exemplaire, on lui en imprime un.

Aucune autre question ou remarque. L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2022

**60 OUI
1 NON
2 ABSTENTIONS**

Le procès-verbal du 14 décembre 2022 est adopté.

Tractanda 2 : Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année 2022 uniquement, de 81.3% à 74.3%

2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2022 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 81.3% à 74.3% sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Pascal Lauber : La prudence a toujours été de mise dans le cadre de l'élaboration du budget et depuis que je suis Syndic, tous les exercices comptables ont fait ressortir des comptes positifs. Il s'agit d'une mesure ponctuelle dictée par une maîtrise adéquate des coûts et une situation financière favorable. Lors du bouclage des comptes de l'année 2022, le budget des charges a été pleinement respecté et nous avons des recettes fiscales plus élevées notamment en termes d'impôt sur les gains immobiliers et les mutations. Le taux voté en assemblée communale du 15 décembre 2021 a été fixé à 81,3%. Le Conseil communal vous propose d'abaisser ce coefficient d'impôt sur les personnes physiques à 74,3% de l'impôt cantonal de base et ce pour l'année 2022 uniquement, soit exactement le même taux que pour l'exercice 2021. Dès l'an 2023, le taux retrouvera son origine et sera relevé à 84,3%. Vu que cette proposition a des incidences financières, la commission financière a été sollicitée et il est maintenant temps d'écouter les analyses de son Président, Monsieur Christian Grandjean, à qui je cède la parole.

2.2 Rapport et préavis de la commission financière

La parole est donnée à la Commission financière pour la présentation du rapport et préavis susmentionnés. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, Président.

2.3 Approbation

Pascal Lauber : Merci Monsieur le Président pour ce rapport très précis. Y a-t-il des questions ?

Pas de question ou remarque.

**VOTE POUR L'APPROBATION DE LA DIMINUTION DU COEFFICIENT
DE L'IMPOT COMMUNAL DE 81.3% A 74.3% SUR LE REVENU ET LA
FORTUNE DES PERSONNES PHYSIQUES POUR L'ANNEE FISCALE
2022 UNIQUEMENT**

**57 OUI
3 NON
3 ABSTENTIONS**

La diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques à 74,3% pour l'année 2022 est adoptée.

Tractanda 3 : Comptes 2022

3.1 Présentation des comptes de résultats

Les modifications et chiffres en surbrillance sont présentés à l'écran et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort des interventions :

Chapitre 1 :

1620.3501.00 Attribution au fonds PC CHF 126'212.20

Jean-Claude Gobet : Si je comprends bien, on ne sait pas où sont passés ces CHF 126'000.— ?

Pascal Lauber : Ils ont été utilisés en faveur de prestations communales. Ça peut être pour financer un autre projet qui a eu lieu dans les années 80-90. Mais c'est quand même de l'argent que la Commune de Morlon a utilisé pour quelque chose.

Jean-Claude Gobet : Comment tu sais ?

Pascal Lauber : Parce ce que ça a été prélevé à la réserve pour faire une autre activité. Maintenant les réserves sont très précises, pour l'eau, pour la route, pour ci et pour ça. À l'époque, il y avait un compte de réserve sans qu'il n'y ait une délimitation précise.

Pas d'autres questions concernant les comptes. Pascal Lauber poursuit avec les habituelles remarques sur les charges liées.



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 684'472.30
Soit 25%	
Intercommunal	Fr. 786'210.05
Soit 29%	
Total	Fr. 1'470'682.35
50%	

Une augmentation de 1% pour les charges cantonales et une augmentation de 3% pour les charges liées régionales par rapport aux comptes de l'année 2021.

3.2 Présentation des comptes des investissements

Les chiffres en surbrillance sont présentés à l'écran et commentés par Pascal Lauber.

209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	-208 250.00	-103 837.20	-104 412.80
2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	-208 250.00	-126 212.20	-82 037.80
20910	Taxes compensatoires pour locaux de la protection civile	-208 250.00	-126 212.20	-82 037.80
20910.00	Taxes compensatoires pour locaux de la protection civile	-208 250.00	-126 212.20	-82 037.80
2092	Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers		22 375.00	-22 375.00
20920	Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers		22 375.00	-22 375.00
20920.00	Leg Verdun en faveur de l'Ecole des filles		22 375.00	-22 375.00
29	Capital propre	-11 074 949.06	-8 652 717.55	-2 922 232.31
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-1 508 326.13	-441 040.80	-1 067 285.33
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-1 508 326.13	-441 040.80	-1 067 285.33
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	-673 212.53	-17 197.05	-656 015.48
29001.00	Financement spécial Approvisionnement en eau - Maintien de la valeur	-618 663.10	37 352.38	-656 015.48
29001.01	Financement spécial Approvisionnement en eau - Équilibre du compte	-54 549.43	-54 549.43	
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	-835 113.60	-423 843.75	-411 269.85
29002.00	Financement spécial Traitement eaux usées - Maintien de la valeur	-653 042.85	-241 773.00	-411 269.85
29002.01	Financement spécial Traitement eaux usées - Équilibre du compte	-182 070.75	-182 070.75	
299	Excédent ou découvert du bilan	-10 066 623.73	-8 211 676.75	-1 854 946.98
2990	Résultat annuel	-662 439.65	-384 021.24	-278 418.41
29900	Résultat annuel	-662 439.65	-384 021.24	-278 418.41
29900.01	Résultat annuel	-662 439.65	-384 021.24	-278 418.41
2999	Résultats cumulés des années précédentes	-9 404 184.08	-7 827 655.51	-1 576 528.57
29990	Résultats cumulés des années précédentes	-9 404 184.08	-7 827 655.51	-1 576 528.57
29990.01	Résultats cumulés des années précédentes	-9 404 184.08	-7 827 655.51	-1 576 528.57

Pascal Lauber : Un détail sur le montant du capital propre qui passe de CHF 2.9 mio à 11.5 mio, soit une augmentation comptable de pratiquement CHF 8'600'000.—. Il ne faut pas croire que ces CHF 8'600'000.— sont entrés dans la caisse de la Commune. C'est uniquement de la réévaluation des postes au bilan selon la nouvelle méthode comptable de MCH2.

Christian Grandjean : Avant de commencer la lecture et à titre tout à fait personnel, je peux imaginer que les CHF 126'000.— qui sont dus au canton relèvent du moment où l'abri de protection civile a été construit. Il n'a pas été construit selon les normes minimales, il a été construit selon des normes supérieures à ce qui était demandé. Par exemple la hauteur et le subventionnement n'étaient assurés que pour un certain montant. Et comme ça provient des années 80 et 90, cet abri a été fait à la fin des années 80, début des années 90, puisqu'il a été inauguré le 9 mai 1992. Donc je peux assez aisément imaginer, mais c'est une remarque à titre tout à fait personnelle, que c'est à ce moment-là que l'on a peut-être puisé une partie dans le fonds de protection civile pour financer l'abri public collectif qui coûtait plus cher que ce qui était pris en charge par la Confédération et l'Etat de Fribourg. C'est un commentaire personnel.

Pascal Lauber : C'est très utile de pouvoir compter sur une telle mémoire. Merci Christian.

3.3 Rapport de l'organe de révision

3.4 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation des rapports susmentionnés. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, Président.

3.5 Approbation des comptes

Pascal Lauber : Avez-vous des questions ?

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DES COMPTES 2022

**55 OUI
1 NON
1 ABSTENTION**

Les comptes 2022 sont adoptés.

Pascal Lauber : Je profite de l'occasion pour remercier notre caissière communale qui a fait un grand et énorme travail durant cette année pour passer à MCH2. Et je profite aussi de remercier la commission financière, parce qu'ils ont été bien sollicités en ce printemps pour se mettre dans ce système dont ils ont pris connaissance lors de la présentation des comptes.

Tractanda 4 : Approbation de la pré-vente d'un rouleau de 10 sacs poubelles de 35 litres



Pré-vente sacs poubelles



Pascal Lauber : L'article 16 du Règlement relatif à la gestion des déchets fixe les principes régissant le calcul des taxes. Au chiffre 1, il est dit que les taxes sont déterminées de manière à permettre la couverture minimum de 70% des dépenses occasionnées par les frais d'information, de fonctionnement du service de collecte et des équipements d'élimination des déchets. Le chiffre 2, nous dit que le 50% au moins des recettes des taxes provient des taxes proportionnelles à la quantité. Malgré les appels du Conseil communal et de la Commission financière, tous les Morlonais n'achètent pas de sacs poubelles. Il serait malheureux de devoir préteriter ceux qui jouent le jeu en remplissant leur obligation légale, en augmentant le prix de vente au sac. Ainsi le Conseil communal vous propose de faire une pré-vente d'un rouleau de 10 sacs poubelles de 35 litres par ménage. Ce rouleau sera à retirer au bureau communal dans l'année civile courante. Le montant de CHF 25.— sera ajouté sur la facture annuelle relative à la taxe ordures. Bien entendu le personnel administratif fera preuve de souplesse pour le citoyen qui voudra une autre contenance que les 35 litres. Le montant de CHF 25.— pourra être utilisé pour l'achat de sacs d'autres grandeurs. Je préciserai encore que les prix de vente en vigueur des sacs ne sont pas modifiés. Les mesures sociales relatives aux naissances et à l'incontinence seront maintenues. Cette proposition ayant une incidence financière, il a été demandé à la Commission financière de l'analyser et je redonne la parole à Monsieur Grandjean pour le résultat de son analyse.

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation de l'analyse susmentionnée. Celle-ci est lue par M. Christian Grandjean, Président.

Il en ressort des interventions :

Martine Gapany : Vous vous êtes trompés sur « L'Esprit ». Vous avez marqué que le règlement actuel ne permettait pas l'augmentation des sacs, ce qui est faux. On peut les augmenter à CHF 3.50. Ils sont maintenant à CHF 2.50. C'est une décision politique que je salue mais ce n'était pas écrit juste sur « L'Esprit ».

Pascal Lauber : On prend acte de la remarque, c'est juste. Les prix de la vente aux sacs ne changent pas du tout. Ils vont rester pour les 35 litres à CHF 2.50.

Jean-Claude Gobet : Si je comprends bien, vous savez qu'il y a des personnes qui n'achètent pas de sacs alors ?

Pascal Lauber : Oui.

Jean-Claude Gobet : J'imagine dès lors que vous faites un comptage des sacs qui sont sortis et que vous regardez avec les gens qui en achètent ou pas ?

Pascal Lauber : Le problème est que tu peux aller acheter un sac pour une personne et c'est compliqué d'avoir exactement l'indication de qui en utilise ou pas.

Jean-Claude Gobet : Ça me laisse un peu dubitatif parce que d'après mes souvenirs, chaque fois que l'on va, tu notes à peu près qui c'est qui vient à priori. J'imagine alors que vous avez des noms.

Pascal Lauber : On a les noms de ceux qui viennent. Après tu peux très bien prendre un sac puis le donner à ton voisin.

Pierre-Vincent Reibel : Vous l'avez dit oralement pour l'histoire de la contenance, mais ce n'est pas écrit à l'ordre du jour. Est-ce que vous allez corriger cela pour la version écrite ?

Pascal Lauber : On va laisser l'indication orale qui figurera dans le procès-verbal. Parce qu'après c'est une question de pouvoir facturer. On ne va pas facturer de manière individuelle. Dans la taxe à ordures, il y aura une ligne, si la proposition passe bien sûr, « un rouleau de sacs de 35 litres » au prix de CHF 25.—. Après si la personne veut acheter les sacs de 110 litres qui coûtent plus cher, elle a CHF 25.— de rabais ou un ou deux de 17 litres, elle payera la différence via le personnel administratif.

Pierre-Vincent Reibel : Vous ne pouvez pas juste écrire « équivalant » à un rouleau de sacs de 35 litres ?

Pascal Lauber : Je crois que ce n'est pas si facile que ça. On regardera encore avec le système informatique. C'est une pré-vente d'un rouleau, formellement c'est ce que l'on essaie de vous proposer. Ceci pour éviter d'arriver à la conclusion qui était parfaitement juste de la commission financière, que si ça ne passe pas, il n'y a qu'une solution et ce sera d'augmenter pour tout le monde le prix au sac.

Pierre-Vincent Reibel : C'était juste pour être plus cohérent avec la décision de l'année passée, d'avoir les sacs de 17 litres disponibles et de ne pas imposer le 35 litres.

Pascal Lauber : Le 35 litres, on ne l'imposera pas. C'est la valeur de CHF 25.—.

Marie-Pierre Barbey : Je trouve que c'est très irritant de savoir qu'il y a des gens qui n'achètent pas leurs sacs. Je trouve cela assez étonnant. Je pense que l'on peut quand même voir qui n'achète pas. Est-ce que le Conseil communal ne pourrait pas aborder ces gens-là pour savoir comment ils se débrouillent ? Quitte à ce qu'ils disent après que peut-être quelqu'un d'autre achète pour eux. Mais ce serait quand même faux de punir tout le monde parce que certains ne jouent pas le jeu.

Pascal Lauber : Là on ne punit personne.

Marie-Pierre Barbey : Pour l'instant pas. Mais dans l'avenir ce serait possible. On ne pourrait pas les aborder et demander comment ils se débrouillent ?

Pascal Lauber : On peut faire un tout-ménage à tout le monde.

Marie-Pierre Barbey : Mais le tout-ménage ne va pas avancer grand-chose. Je pense qu'il faudrait aborder directement les gens individuellement.

Pascal Lauber : On prend acte de la remarque. Mais on n'était pas favorable à faire cela maintenant.

Pas d'autres questions ou remarques.

**VOTE POUR L'APPROBATION DE LA PRE-VENTE D'UN ROULEAU DE
10 SACS POUBELLES DE 35 LITRES PAR MENAGE D'UNE VALEUR DE
CHF 25.— QUI SERA COMPTABILISEE SUR LA FACTURE**

**58 OUI
1 NON
4 ABSTENTIONS**

La pré-vente d'un rouleau de 10 sacs poubelles de 35 litres est adoptée.

Pascal Lauber : Les personnes pourront venir chercher leur rouleau dès que la facture sera faite.

Tractanda 5 : Divers

- 90 ANS D'ISABELLE GRANDJEAN



Dossiers d'ordre public



Pascal Lauber : Nous avons une nouvelle personne qui a fêté 90 ans ce début d'année. Nous sommes allés la trouver avec la secrétaire communale. Il s'agit de Madame Isabelle Grandjean que vous avez ici en photo.

• ACCES AU LAC



Dossiers d'ordre public

Concept de sécurité



Analyse de la situation :

La Commune de Morlon désire mettre en place un service de circulation, afin de faciliter l'accès à sa plage et de mettre un terme au parking sauvage sur la route qui la relie.
En effet, la fréquentation toujours plus affluente, de cette plage, contraint la commune à mettre en place un service de sécurité spécialisé dans genre de mission.
De plus, la nécessité de laisser un passage suffisant pour les véhicules d'urgence et la surveillance des baigneurs est primordiale en raison du caractère dangereux de la baignade.

Objectifs :

- Nous voulons, avec le concours de notre société et la commune de Morlon, rendre l'endroit plus accessible aux utilisateurs et de pouvoir remédier au problème du parking sauvage.
- De permettre aux véhicules d'urgence de pouvoir passer sans encombre et de procéder à une assistance efficace en cas de problèmes liés au site.
- Effectuer un encaissement d'une certaine somme, afin de couvrir la participation aux frais de surveillance du site par les utilisateurs.

Missions:

- Percage des véhicules sur le parking réservé à la plage.
- Utiliser la place disponible, une fois le parking rempli.
- Régulation du trafic.
- Orientation et informations aux utilisateurs de la plage.
- Effectuer un service d'encaissement.
- Rendre la plage mieux accessible.
- Permettre aux véhicules d'urgences de passer et d'intervenir rapidement.

Pascal Lauber : Nous avons décidé d'appliquer la même chose que les années précédentes. C'est-à-dire de mettre en place le concept de sécurité avec Phoenix. La première fois lors du week-end de l'Ascension puis la Pentecôte, la Fête-Dieu et ensuite lors des mois d'été, depuis juillet et août compris jusque certainement au début septembre. On continue de prélever la taxe de CHF 5.— pour le parking journalier et on délivrera toujours des amendes pour les personnes qui seront dans l'illégalité.

• SOCIETE D'INTERETS VILLAGEOIS



Divers

Présentation et création de la société d'intérêt villageois



La création d'une société d'intérêt villageois à la fin de l'engagement des sapeurs-pompiers a été proposé lors de notre l'assemblée de 2019, et le principe (statuts provisoires) a été accepté lors de notre assemblée de 2020.

Pascal Lauber : Une assemblée de constitution s'est tenue le 17 mars 2023 et une société d'intérêts villageois a vu le jour. Le but de cette association n'est pas de se substituer aux tâches dévolues à la Commune mais de pouvoir la soutenir lors de certaines tâches et d'aider aussi la population. N'hésitez pas à contacter l'un ou l'autre membre du comité en cas de besoin. La présidence ayant été confiée à Lionel Barbey.

- **MISE EN SEPARATIF DE L'ASSAINISSEMENT**



Patrick Audemars : À ce jour, nous sommes dans l'attente du retour des soumissions. Nous avons 4 entreprises de génie-civil qui ont été invitées à remplir les soumissions. Nous avons un tout petit peu modifié le projet avec l'ingénieur et avons choisi de passer à certains endroits avec des pousse-tubes au lieu de faire des tranchées. Ça fait moins de dommages et paraît plus facile à réaliser comme travaux surtout dans un contexte où il y a des villas. Là on a 3 entreprises qui ont été invitées à remplir ces soumissions. On attend les retours des soumissions pour la fin de ce mois. La mise à l'enquête va débuter en fin de semaine et si tout va bien, on a un début des travaux qui est prévu après l'été.

- **COMMISSION DES SENIORS**



La commission senior



Historique

- ✦ En 2018, loi sur les Seniors
- ✦ En 2021, concept communal Senior+ visant le maintien à domicile des seniors
- ✦ En 2019, mise sur pied de la commission
- ✦ En 2023, lancement de la première brochure

Laura Pasquier : Vous n'êtes pas sans savoir que la population des 80 ans et plus va grandement augmenter. En effet selon l'Observatoire suisse de la santé, entre 2020 et 2045, la population des Gruyériennes et Gruyériens âgés de plus de 80 ans devrait tripler. Dans ce sens, nous avons

d'ailleurs accepté un crédit de construction ou de rénovation de 4 EMS en septembre dernier. Suite à l'adoption de la loi sur les seniors en 2018, toutes les communes sont dans l'obligation d'introduire des concepts communaux en faveur des personnes âgées. Ce concept appelé Senior+ pose le cadre général pour la mise en œuvre concrète de mesures favorisant le maintien à domicile des seniors. Une première commission a donc été mise en place en 2019 et a élaboré ce document que vous trouverez sur le site internet de la Commune. Avec l'arrivée de la pandémie, le processus a pris un tout petit peu de retard. Mais depuis 2022, la commission a été remise sur pied avec l'arrivée de deux nouveaux membres. Pierrette Moret et Jacques Pasquier sont venus compléter l'équipe composée de Patrick Audemars, de Jérôme Schneuwly et de moi-même. Suite à plusieurs rencontres, nous avons pu mettre sur pied différentes activités et c'est ainsi qu'en début 2023, la première brochure seniors a vu le jour. Nous l'avons envoyée à toutes les personnes en âge de retraite en début d'année.



Brochure 2023



Brochure 2023



Voici un petit aperçu des activités proposées. Nous avons eu un atelier informatique sur le thème d'e-banking, une conférence sur les arnaques a été proposée par la Police cantonale, nous aurons une visite guidée de la Ville de Bulle au mois de juin ainsi que des marches mensuelles tous les premiers mercredis du mois. Les premières activités ont déjà eu lieu et ont eu un certain succès avec une moyenne de 15 personnes par activité. C'est plutôt encourageant pour la suite. Je vous encourage à en parler aussi autour de vous. Si vous avez des voisins, des personnes dans vos familles qui seraient susceptibles d'apprécier ces activités, incitez-les à venir s'inscrire au bureau communal.



A la recherche de...

- ❖ Personnes souhaitant s'impliquer au sein de la commission (3 réunions par année avec prise en charge d'événements)
 - ❖ Bénévoles (senior ou pas...) souhaitant proposer une activité de manière régulière ou non
- Infos et contact au bureau communal



Pour terminer, nous sommes à la recherche de membres pour la commission, de préférence des seniors qui ont le temps de s'investir en semaine. Nous cherchons aussi des bénévoles, seniors ou pas, qui auraient une activité à proposer. Cela peut être une fois ou de manière plus régulière. N'hésitez pas à prendre contact avec le bureau communal ou avec moi-même.

• POINT DE RENCONTRE D'URGENCE



Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Qu'est ce qu'un PRU ?

- Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin

A quoi bon ?

- En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population doit pouvoir obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant

Où se trouve le PRU ?

- En cas d'événement, le PRU est au bureau communale et est signalé par un panneau et/ou une oriflamme

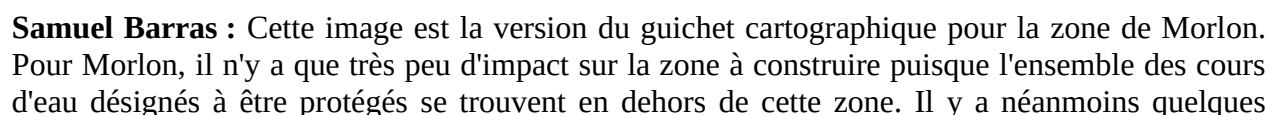
Quand est-il activé ?

- Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme -eau, inondation, éboulement)



André Grangier : Bonsoir à toutes et tous. Je vais vous donner quelques informations concernant le PRU. Depuis l'automne passé, vous avez certainement tous entendu que l'on parle de crise énergétique, de pénurie d'électricité, de blackout potentiel et à cet effet, l'Office Fédéral de la Protection de la Population recommande au canton de mettre en place des points de rencontre d'urgence, d'où le nom PRU. Les cantons, respectivement les communes, doivent mettre en place ce PRU afin d'assurer une assistance à la population. En premier lieu, c'est un

- **ESPACE RESERVE AUX EAUX (ERE)**



habitations existantes qui sont touchées par ces mesures mais qui bénéficient de la garantie du droit acquis. Avez-vous des questions sur ces ERE ?

Adrian Schwizer : Quand est-ce que ces nouvelles délimitations seront inscrites dans le PAL de la Commune de Morlon ?

Samuel Barras : À la prochaine révision du PAL. Je ne peux pas dire exactement quand ce sera. Notre PAL a été approuvé en 2014. On dit qu'un PAL a environ 15 ans d'existence, donc aux environs de 2030. Mais elles sont déjà dans le PAL actuel, les restrictions sont un peu différentes. Je suis allé contrôler dans notre PAL actuel et il y a assez de ces délimitations de zones qui sont déjà effectives depuis les années 2000.

Adrian Schwizer : Pourtant ces délimitations ont été publiées par la Confédération ou l'Etat de Fribourg seulement tout récemment. À moins qu'elles n'aient pas changé depuis ? Mais je pense qu'il y a quand même certaines différences.

Samuel Barras : Il y a peut-être certaines différences. En tout cas pour Morlon, celles qui sont actuellement sur le guichet cartographique qui a été remis à jour dernièrement, sont déjà sur notre plan d'affectation des zones.

Laurence Grandjean : Donc si je comprends bien, c'est une zone non constructible la limite qui est marquée dans le lac ?

Samuel Barras : Le lac n'est pas en zone à bâtir, c'est inconstructible.

Laurence Grandjean : D'accord. Donc cela veut dire qu'ils ne peuvent pas faire la vague où il y a la limite ?

Samuel Barras : Vous l'avez lu comme moi, j'ai été surpris. Il faut que ce soit tiré au clair parce que finalement si l'on parle de la vague, tu parles du bassin et de Goya Onda ?

Laurence Grandjean : Bien sûr.

Samuel Barras : Selon le chef du Service de l'Environnement, le bassin en tout cas ne serait pas touché par ces fameux ERE. Alors ça peut être contradictoire, mais on attend avec impatience le retour de ce service pour pouvoir lire leur position.

Jean-Claude Gobet : Tu peux expliciter un peu le truc ? Parce que d'ici on ne voit pas grand-chose et on n'arrive en tout cas pas à lire les côtés.

Samuel Barras : Le mieux c'est d'aller consulter sur le guichet cartographique où vous pourrez le voir directement. Je vous dis juste comment il faut faire puisqu'il y a plusieurs couches, c'est assez compliqué ; vous mettez dans Google « guichet cartographique Fribourg », vous arrivez sur un lien, vous cliquez dessus et ensuite il y a une barre de recherche au sommet de la page et vous mettez « espace réservé aux eaux » et ça vous donne directement ce calque. Donc ici, les zones qui sont protégées, les ERE qui sont sur ce graphique, ce sont les ruisseaux qui sont, soit déjà en air libre ou soit des ruisseaux qui sont actuellement canalisés. Ces ruisseaux-là, par une méthode prédéfinie par le canton, sont protégés non seulement dans leurs lits mais aussi sur leurs côtés avec plus ou moins de distance. Pour ce qui est du lac, on voit que c'est la ligne bleue qui délimite cette zone d'espace réservé aux eaux. Je ne sais pas si je suis assez clair ? « Absolument pas » j'ai

entendu ? Alors par exemple, ici vous avez le ruisseau des Larrets sauf erreur qui est canalisé et qui continue en direction de l'entrée du lac, c'est une zone qui protège ce ruisseau-là. Après, vous avez le bord du lac qui lui, est défini par la zone bleue. Toutes ces parties qui sont au-delà de cette zone subissent cette protection. Les ERE protègent les cours d'eau et les étendues d'eau.

Alexandre Perona : La zone ERE en direction du centre du lac a été passablement agrandie si l'on suit le trait bleu à droite, presque île et direction Corbières aussi. Ça c'est la nouvelle zone ?

Samuel Barras : Il n'y a pas de nouvelle zone.

Alexandre Perona : La zone a été agrandie ? Le trait bleu à droite du slide est la nouvelle zone ERE, à droite direction le lac, direction Botterens-Corbières ?

Samuel Barras : Il y a 2 lignes bleues. Comme si l'on prend le trait rouge, il y en a 2. La limite est fixée à gauche par le trait rouge et à droite par un autre trait rouge. Et c'est la zone entre ces 2 traits rouges qui est protégée.

Alexandre Perona : Qui a été agrandie ? Parce que dans la nouvelle loi entrée en vigueur au mois de décembre ; c'est justement ce qui perturbe un petit peu tout le monde, la cotation a été agrandie par rapport à l'ancienne cotation des zones constructibles ou pas.

Samuel Barras : Oui c'est possible.

Alexandre Perona : Non, ce n'est pas possible. C'est sûr.

Samuel Barras : C'est sûr alors.

Alexandre Perona : C'est ce que j'aimerais voir en fait. J'aimerais voir l'ancienne délimitation et la nouvelle délimitation ERE.

Samuel Barras : Je ne l'ai pas sur le slide. Parce que tu dois faire la conversion entre les 2.

Alexandre Perona : Parce que ça change passablement au niveau de l'examen préalable qui a été transmis par la Commune pour la modification du PAL. Il y a un report de l'ERE qui doit être donné en vue de l'examen final. Donc il devrait y avoir une modification de l'examen préalable du PAL communal ?

Samuel Barras : Je pense qu'effectivement, parlant de Goya Onda, ça va être pris en compte dans le retour du SEn.

Alexandre Perona : Le SeCA va demander de toute façon un report de l'ERE dans ce dossier d'examen préalable ?

Samuel Barras : Ça, je ne peux pas te répondre alors, je ne sais pas.

Bernard Deillon : Plus on avance plus c'est le brouillard pour moi. Je trouve que si vous nous présentez des choses pareilles, vous devez nous présenter 2 slides. Un slide qui est l'ancienne situation et la nouvelle situation. Que l'on puisse voir dans une carte agrandie les zones qui nous intéressent, pas seulement les ruisseaux mais les bords du lac. Qu'est-ce qui a changé ? Là je ne le vois pas. Vous dites qu'il y a une ligne bleue, il y a beaucoup de lignes bleues pour moi. Il y a

une ligne qui est vraiment sur le lac, derrière c'est vert. Est-ce que c'est nouveau ? Qu'est-ce qui a changé par rapport à la situation précédente ?

Samuel Barras : Le problème c'est qu'à la consultation du guichet, on n'a pas les 2. On a que la version actualisée. Je vous propose de chercher et de vous rendre compte à la prochaine assemblée, mais là je ne peux pas vous la donner.

Roland Chappalley : Quelle est la différence entre les zones rouges et jaunes ?

Samuel Barras : Les zones jaunes sont les ruisseaux à ciel ouvert et les zones rouges sont les ruisseaux qui sont canalisés.

Roland Chappalley : C'est bizarre parce que l'on voit où il y a Léon Ruffieux, si c'est jaune et que tu dis que c'est ouvert ; chez Léon c'est fermé.

Samuel Barras : Les jaunes sont effectivement celles qui sont prévues d'être remises à ciel ouvert mais qui sont actuellement canalisées. C'est pour cela qu'il y a le jaune et le rouge qui se superposent sur ces parties-là. Je vous propose d'aller voir sur le site du guichet cartographique qui est ouvert à tout le monde et vous consultez de manière tranquille ces zones-là. Sur Morlon, la majeure partie de ces zones protégées sont dans des terrains non constructibles déjà maintenant.



Mobul – mesures prévues au plan d'agglomération 4 (PA4)

Trois niveaux de priorité :

A (horizon 2024 – 2028) Pour Morlon = mesure MD.A1.7

Liaison MD entre le chemin du Motélon et le lac de La Gruyère

La mesure prévoit cependant de valoriser le chemin existant qui rejoint la route du Lac en contrebas depuis le village par la mise en place d'un revêtement. Cet itinéraire représente un axe stratégique pour connecter l'agglomération avec son lac.



B (horizon 2028 – 2032) Pour Morlon = rien

C (pas d'agenda) Pour Morlon = mesure TP.C1

Samuel Barras : La deuxième question que l'on nous a posée concernait les mesures prévues au plan d'agglomération de 4^{ème} génération dans le cadre de Mobul. En préambule, il y a lieu de distinguer 3 niveaux de priorité fixés aux mesures proposées dans les plans d'agglomération. Il y a les priorités A dont la mise en œuvre est prévue à court terme, les priorités B dont la mise en œuvre est prévue à moyen terme ou reportées en priorité A dans un plan futur et les priorités C sont inscrites comme mesures possibles en fonction de l'évolution de l'agglomération que ce soit d'un point de vue des transports publics, de l'aménagement ou tout autre notion traitée par ce plan d'agglomération ; à ce titre les mesures de priorité C peuvent être qualifiées de prévisionnelles. Concrètement pour Morlon, au plan d'aménagement de 4^{ème} génération, appelé PA4, on a en priorité A une mesure de mobilité douce qui s'appelle MD.A1.7 qui est prévue entre le Chemin

du Motélon à Jéricho, jusqu'au bord du lac. C'est un chemin qui valorise cette mobilité douce en direction du lac dans le cadre de l'agglomération.



Mobul – mesures prévues au plan d'agglomération 4 (PA4)

PROJET TPF		MESURE A LONG TERME, CATEGORIE TRANSPORTS PUBLICS	
Cote		Priorité : C	
DESCRIPTION			
Carte illustrant les objectifs de la mesure et l'implémentation des projets pour lesquels elle est envisagée (projet de loi d'urbanisme).			
			

Adaptation de la route du Lac à la circulation du bus urbain

MESURES PARTIELLES			
N°	Désignation	Coût (CHF)	Description
TP.C1	Adaptation de la route du Lac à la circulation du bus urbain entre l'arrêt "Morlon, Eglise" et la presqu'île	-	Aménagements ponctuels nécessaires au passage du bus urbain de la ligne 2 entre le village et la presqu'île afin de desservir le bord du lac : élargissements ponctuels de la chaussée, aménagement de places d'arrêt et de la place de rebroussement en fin de ligne.

Adaptation de la route du Lac à la circulation du bus urbain

Samuel Barras : En priorité B, on n'a rien pour Morlon au PA4. En priorité C, on a la mesure TP.C1 qui est la prolongation de la ligne de transports publics en direction de la pointe du lac. On voit ici qu'elle n'a pas d'agenda puisque c'est une mesure prévisionnelle en fonction de ce qui pourrait être développé au bord du lac. Elle serait éventuellement remontée dans les priorités B ou A. Actuellement elle n'est ni prévue, ni planifiée et ni devisée. Avez-vous des questions ?

Christiane Comte : Êtes-vous sûrs d'avoir des chauffeurs TPF qui descendront jusque là-bas ? Parce qu'ils ont déjà tellement de mal de circuler dans Morlon, on doit rouler à gauche pour les laisser passer. Et paraît-il qu'ils se disputent parce que les chauffeurs ne veulent pas venir à Morlon. Je pense qu'il faudrait quand même penser un petit peu plus loin et réfléchir aux conséquences. Merci.

Jean-Claude Gobet : Pourrais-tu revenir sur le slide précédent ? Cette mesure MD.A1.7, c'est quoi exactement ?

Samuel Barras : C'est une mesure de mobilité douce qui relierait le Chemin du Motélon à Jéricho jusqu'au bord du lac en passant par La Cagea. Le gros de la mesure serait de faire une bande roulable pour les vélos sur le chemin de La Cagea pour que l'on puisse soit remonter soit descendre ce chemin en direction du lac depuis le Chemin du Motélon. Ce qu'il faut savoir c'est qu'elle est prévue à l'horizon 2024-2028 et est assez fortement liée au développement de Bulle sur le plateau de Jéricho.

Jean-Claude Gobet : Le Chemin du Motélon et La Cagea je situe assez bien. Et le milieu passe où ?

Samuel Barras : L'idée c'est de le faire sur la voie existante puisqu'elle est déjà à 30km/h. Ce ne sont pas forcément de grosses infrastructures ou des choses qui seraient faites en dehors de la chaussée.

Jean-Claude Gobet : Mais depuis le Motélon je ne vois pas.

Samuel Barras : Là il y a un chemin qui devrait être fait dans le pré.

Jean-Claude Gobet : Dans le pré chez Binz si je comprends bien ?

Samuel Barras : Pour l'instant, comme c'est lié à Bulle, il n'y a encore aucun développement précis qui a été fait sur ce projet.

Jean-Claude Gobet : D'accord mais cela veut dire que dans 2 ans, les travaux vont commencer ?

Pascal Lauber : Je veux peut-être juste compléter l'information. Vous connaissez cet endroit qu'est Le Ferrage qui devrait devenir construit et accueillir 1'300 ou 1'400 personnes, c'est sur Bulle. Il y a eu un mandat d'étude parallèle dans lequel il est question de se dire que les gens qui sont là peuvent rejoindre Bulle par des chemins qui ne sont pas encore définis précisément et puis faire aussi la liaison depuis Morlon jusqu'en bas du lac. Cette mesure figure dans l'Agglo avec un échéancier. Du côté de Morlon, on n'a pas du tout étudié le détail de l'itinéraire. C'est intimement lié à Bulle dans un premier temps avec la construction ou pas de cette parcelle.

Jean-Claude Gobet : À un moment donné, Bulle va décider que...

Pascal Lauber : Nous pouvons très bien décider de faire uniquement ce tronçon. Il est inscrit, on aurait les subventions fédérales.

Jean-Claude Gobet : On peut décider de ne pas faire ?

Pascal Lauber : Il n'y a pas de problème. Mais il est prévu et il est subventionné. Donc c'est mieux dans ce sens-là que de ne rien avoir, puis décider de le faire et supporter tous les frais sans l'aide de l'Agglo. Mais par contre, on n'a pas d'échéancier, on n'a pas du tout travaillé sur cette idée-là. Mais tout d'un coup ça peut aller plus vite que prévu. Pour le moment, au Conseil communal on n'a pas prévu, vous n'avez rien vu au budget, de travailler en tout cas sur le haut du tronçon. Par contre le bas, cela fait un petit moment que l'on vous en parle et on a d'ailleurs un budget qui nous a été alloué pour cette partie-là. Mais le haut, si vous nous demandez où l'on va passer précisément, c'est compliqué. L'idée c'est quand même de passer sur ce qui est déjà construit et pas de recréer ; comme la voie verte qu'il y a le long des rails à Bulle.

Alain Publio : J'aimerais savoir. Samuel, je crois que tu es délégué à Mobul, depuis quand parle-t-on de cette modification-là ? Depuis quand le Conseil communal a-t-il ces informations ?

Samuel Barras : Ce sont des mesures qui sont discutées dans le cadre de l'élaboration des plans d'agglomération. Je pense que cela fait 4 ans qu'on les a proposées. Et ça a été évalué ensuite dans le cadre de Mobul puis passé à la moulinette de l'ARE à la Confédération. Elles sont ensuite priorisées dans les plans d'agglomération, là en l'occurrence le PA4.

Alain Publio : Tu dis « on a élaboré ceci il y a 4 ans et quelques », c'est au niveau du Conseil communal ou c'est au niveau Mobul ?

Samuel Barras : Lorsque Mobul décide de déposer un plan d'agglomération, ils vont dans les communes membres Mobul et demandent quelles mesures cette commune-là souhaite mettre en

œuvre dans le cadre de l'agglomération. Ensuite Mobul prend toutes ces mesures, évalue si c'est un bénéfice pour l'agglomération et si oui, il les propose à la Confédération pour élaborer le PA.

Alain Publio : Et puis cette information précise sur le projet final retenu, vous la détenez depuis quand ?

Samuel Barras : Le PA4 a été déposé en 2021 ou 2022 je crois. C'est publié sur le site Mobul et disponible à tous.

Alain Publio : Moi j'en viens à la situation suivante, je trouve assez étonnant de découvrir ces choses-là tant par la presse que par d'autres d'informations. Et d'une manière constructive je vous encourage, même si ce n'est peut-être pas du ressort et de la compétence du Conseil communal, d'informer un peu plus précisément ou de manière anticipée. Je trouve ça un petit peu étonnant d'apprendre que l'on a quelque chose qui peut arriver en 2024, qui va passer peut-être à certains endroits, on ne sait pas trop, on n'arrive pas à définir. Alors je sais qu'il n'y a rien qui est entériné à Morlon, par contre c'est toujours surprenant de l'apprendre comme ça. C'est simplement une proposition constructive. Soyez plus proactifs dans la communication en amont, c'est toujours plus agréable et je vous en remercie par avance.

Pascal Lauber : On prend note, c'est une bonne réflexion. On n'a pas travaillé tout à fait de la même façon, parce que l'on est à chaque fois venu quand le projet est un peu plus précis que ça. Après, pour ceux qui habitent en-haut sur Jéricho ou La Croix, c'est quelque chose qui est aussi intéressant pour le citoyen. Par contre, pour ne pas perdre l'avantage d'être dans l'Agglo et cette subvention, on se dit qu'en PA2, PA3, PA4 on a peut-être cette idée de le faire là. Mais ce n'est pas dit que l'on va toutes les réaliser. La toute première c'était les transports publics, après c'était faire Valtralog, cette fois on n'en a pas eu. Au début on les met, en partant de l'idée que ça peut être une bonne solution pour une partie des gens mais après on ne sait pas si on va la faire. On nous impose un délai, il y a un échéancier et c'est là qu'il faut concrètement travailler sur ce genre de projet.

Alain Publio : Je comprends tout à fait puis merci pour la précision. Je voulais juste compléter en disant que dès le moment où vous avez lancé quelque chose, c'est plus agréable pour le citoyen de le découvrir. Si tu vas sur la slide 2, on l'a découvert par la presse et ça c'est dommage. On découvre quelque chose maintenant. On parle de 2024, c'est demain. Donc merci pour ça.

Bernard Deillon : Vous venez de citer La Croix. Sauf erreur, La Croix est un chemin privé qui n'appartient pas à la Commune ou bien ? Il y a des droits de passage ok. D'ailleurs vous ne nous annoncez pas à l'avance, il semblerait qu'il y aura une fermeture de Jéricho et on passera par La Croix pour aboutir à Jéricho prochainement, en passant sur des terrains privés semble-t-il ; certains ont été au courant. On n'est pas du tout au courant, on l'apprend par des voisins. Pourquoi est-ce que la Commune ne nous avertit pas ? La Croix n'appartient pas à Bulle jusqu'à preuve du contraire.

Samuel Barras : Pour la première intervention, on ne parle pas de La Croix. On passera plus haut, c'est Chemin du Motélon. La deuxième chose effectivement ce sont les travaux diligentés par Bulle dans le quartier de Jéricho. L'avis devait venir par eux, on leur a dit de vous aviser. Ce sont eux les maîtres d'ouvrage et c'est à eux d'aviser les gens touchés. On ne sait pas si c'est fait ou pas.

Patrick Audemars : Juste un complément pour La Croix. La Commune de Bulle a effectivement pris contact mais uniquement avec les propriétaires qui sont concernés. Donc c'est uniquement les 100 premiers mètres jusqu'au transformateur qu'on a à droite en dessous de la maison de Monsieur Pugin. Tous ces propriétaires-là ont été avisés qu'il y aurait des travaux et il leur a été demandé s'ils étaient d'accord que les voitures passent ici. Celui qui a donné son accord est Monsieur Maillard qui a le terrain d'aisance qui se situe à côté en dessous de la maison de Monsieur Bulgarelli qui a aussi donné son accord pour que l'on passe chez lui. Monsieur Pugin a aussi eu des contacts avec la Commune de Bulle et aussi donné son accord, pour autant que l'endroit où il y a l'affaissement, cela fait 20 ans que l'on parle de cet affaissement, soit refait aux frais de la Commune de Bulle. Des contacts ont été pris dans ce sens.

Yves Barbey : Pour information, Maillard sont les seuls qui n'ont pas du tout participé à la construction de la route de La Croix. Ils avaient refusé de participer.

Patrick Audemars : Oui, on les aura tout à fait rendus attentif à ceci. Monsieur Barras et moi-même sommes allés à une séance à Bulle où on a dit que Monsieur Maillard n'avait pas de droit de passage sur la route de La Croix. Mais effectivement, les premiers concernés sont les propriétaires des 100 premiers mètres. Après, si Monsieur Pugin donne son accord pour que l'on passe sur sa parcelle, on est un tout petit peu mal. Monsieur Maillard, une fois que l'on est dans son pré, il lui appartient et il en fait ce qu'il veut. On ne passerait plus sur la route qui appartient à Monsieur Bulgarelli et à Monsieur Trezzini. Donc il n'y a que les propriétaires concernés qui peuvent donner ou pas leur accord.

Markus Geiser : J'habite au numéro 3 à La Croix. Vous dites que les propriétaires de la route ont été contactés pour cette affaire. Je n'ai pas connaissance de ça.

Patrick Audemars : C'est le retour qui nous a été donné de la Ville de Bulle, qu'ils avaient pris contact avec les propriétaires ou en tout cas on leur a demandé de le faire. Les retours que l'on a eus par rapport à Monsieur Pugin et Monsieur Maillard, ça c'est la Commune de Bulle qui nous les a donnés. La seule chose que je peux dire, c'est que maintenant les travaux sont repoussés. Parce qu'ils ont mis à l'enquête le séparatif dans le secteur de Jéricho et ont une quantité d'oppositions. Les travaux qui étaient initialement prévus de débiter après l'été 2023, sont repoussés et sortis du budget de la Ville de Bulle. Ils seront remis au budget soit de 2024 voire même 2025. On est encore tranquilles un moment.

Markus Geiser : Je reviens sur le principe que vous dites que les propriétaires de la route de La Croix ont été contactés. Pour mon cas ce n'est pas vrai.

Patrick Audemars : On va contrôler. Ça c'est le retour que l'on a eu du service technique lors d'une séance il y a deux ou trois semaines en arrière. On va leur reposer la question mais dans tous les cas ils devront le faire car ils doivent obtenir l'autorisation des propriétaires.

Christophe Bosson : À mon avis, il n'y a personne qui a été averti. Moi je n'ai rien reçu non plus et les voisins d'à côté n'ont rien reçu. Ils ont vraiment regardé les propriétaires, peut-être de maisons individuelles, mais les contiguës, on est aussi propriétaires de la route. C'est important de regarder.

Patrick Audemars : Dans l'individuel il n'y en aurait pas. Monsieur Pugin a été visiblement contacté, Monsieur Maillard a donné son accord vu que l'on doit passer sur le petit chemin en

gravier qui est chez lui, ça c'est clair. Effectivement, il n'y a que vous les propriétaires, je ne sais plus à quel nombre vous êtes, qui devez tous être contactés. Je contrôlerai avec la Ville de Bulle.

Bernard Deillon : J'étais avec Pugin il y a 15 jours, ça m'étonnerait beaucoup qu'il ait accepté. Il était très fâché. Contrairement à ce que vous dites, si vous regardez sérieusement les plans, ma propriété touche quasiment le chemin qui va se créer pour aller sur Motélon. On aurait aussi dû être averti et ça n'a pas été le cas. Là je trouve que la Commune de Morlon devrait nous défendre d'une façon ou d'une autre. Si Bulle ne fait pas les choses adéquatement, il faudrait que Morlon le fasse.

Patrick Audemars : Je vous encourage déjà à écrire à la Ville de Bulle pour poser des questions par rapport à ceci. Et puis lorsqu'on était à la séance avec Monsieur Barras, on leur a effectivement proposé de passer ailleurs, on les a rendus attentifs au fait que la route est privée. Bien évidemment, pour avoir habité La Croix aussi, j'ai l'historique par rapport à Monsieur Maillard et je ne suis pas tellement content qu'ils passent sur cette route, qu'ils vont très certainement endommager ou en tout cas il y aura des choses à refaire et un accord à trouver sur l'état de la route. Parce que ce sont des travaux qui vont durer plusieurs mois, il y aura des camions de certainement 40 tonnes qui vont passer. Donc il va falloir trouver quelque chose par rapport à ça. Mais nous, on leur avait soumis de passer par un autre itinéraire et de créer une autre bande qui serait arrivée en-dessus du foyer, ils seraient passés à travers chez Monsieur Chappuis. On leur avait demandé d'étudier une autre variante mais pour l'instant, visiblement, ça n'a pas été la solution retenue pour des raisons économiques. La seule chose qui est sûre maintenant, c'est que ça a été retiré du budget 2023 et l'on n'aura pas de travaux cette année et peut-être pas en 2024 vu la quantité d'oppositions qu'ils ont reçues des propriétaires de Jéricho par rapport à la mise en séparatif.

Markus Geiser : Je reviens sur le sujet. Moi, je veux bien que vous me disiez de contacter la Ville de Bulle. J'habite à Morlon. Mon partenaire c'est Morlon, ce n'est pas Bulle.

Pascal Lauber : Le maître d'ouvrage reste Bulle. On ne peut pas tellement vous l'expliquer d'une autre façon. Quand on a appris qu'ils allaient faire ces travaux-là, on a envoyé une délégation de la Commune de Morlon, on a discuté avec eux en les rendant attentifs à différents problèmes et ils nous ont certifié avoir avisé les propriétaires. Et ce que j'entends ce soir c'est qu'ils ne l'ont pas fait. On est d'accord sur ce problème. Ce que vous devez bien vous rendre compte, c'est que le maître d'ouvrage est la Ville de Bulle. Donc en principe, on pose les questions à celui qui pilote les travaux. Nous ne sommes même pas concernés, ce n'est pas une route communale. Le Vice-Syndic a raison, faites part de vos doléances à la Ville de Bulle qui est le maître d'ouvrage. Autrement, quand ça va revenir, je ne sais en quelle année ; moi je n'étais même pas au courant que ça avait été reporté, ils risquent de refaire la même chose. Et vous allez vous retrouver devant le fait accompli.

Bernard Deillon : Qui vous paie les impôts ? On paie les impôts à la Ville de Bulle ?

Pascal Lauber : Ça n'a rien à voir Monsieur Deillon. Si c'est votre voisin qui construit quelque chose, qui est le maître d'ouvrage et qui vous importune, ce ne sera pas la faute, malgré tout ce que l'on peut reprocher à la Commune de Morlon, à la Commune de Morlon. Vous allez chez le maître d'ouvrage, même que vous payez vos impôts à la Commune de Morlon.

Laura Pasquier : Monsieur Deillon, la Commune a fait son travail de ce côté-là. Tout le Conseil vous encourage à écrire à la Commune de Bulle et de les contacter. On ne peut pas être plus précis.

Pascal Lauber : Vous nous mettez en copie, comme ça on sait aussi ce que vous avez fait. Quand on aura contact avec la Ville de Bulle, on peut redemander par quoi ça en est. Mais ce n'est pas la Commune de Morlon qui pourra faire stopper des travaux par la Ville de Bulle sur un chemin privé.

Lionel Barbey : Le maître d'ouvrage est bien la Ville de Bulle, mais les travaux auraient lieu pour la route de contournement sur la Commune de Morlon. Il y a eu une enquête publique à la Ville de Bulle mais pas d'enquête publique à la Commune de Morlon. Ne serait-il pas nécessaire que la Commune de Bulle mette à l'enquête cette route provisoire à la Commune de Morlon ? Parce que finalement, on n'est pas censé être au courant, donc c'est difficile de nous opposer.

Pascal Lauber : Il avait été demandé de le faire comme ça, mais je ne peux pas répondre si c'est une obligation du côté du maître d'ouvrage qu'est la Ville de Bulle.

Lionel Barbey : Est-ce que la Commune de Morlon n'a pas le droit d'exiger une mise à l'enquête pour un ouvrage qui se construit sur son périmètre ?

Pascal Lauber : L'obligation, je n'arrive pas à répondre, je ne suis pas spécialiste de l'aménagement. Je ne sais pas si c'est une obligation de mettre à l'enquête sur les deux.

Lionel Barbey : Est-ce que vous pouvez vous renseigner ?

Pascal Lauber : On va le faire.

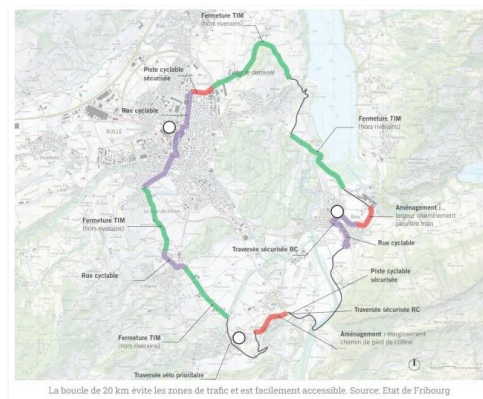
Alexandre Perona : C'est lié aussi à la mobilité douce. On a lu dernièrement dans la presse qu'il y avait un grand projet de mobilité douce, vélos, piétons avec une grande boucle qui traverserait le village de Morlon.

Pascal Lauber : Il y a un slide là-dessus qui va arriver. Sur le projet du séparatif bullois, on a fait le tour ? Alors je laisse Laura présenter le projet de mobilité douce.

- **PROJET DE MOBILITE DOUCE**



La Gruyère veut développer son cyclotourisme



Laura Pasquier : En octobre 2020, le Grand Conseil a approuvé un plan cantonal de relance pour soutenir les secteurs économiques qui ont été mis sous pression par la pandémie. Une partie du montant est destiné à favoriser la pratique du vélo et donc du cyclotourisme. La Gruyère a donc été choisie pour ce projet et un atelier a été mis sur pied avec différents experts de Fribourg Tourisme, l'ARG et de SuisseMobile. Des résultats ont été mis à la connaissance du public en mars dernier. Le Service de la Mobilité et l'Union Fribourgeoise de Tourisme vont maintenant entamer des démarches pour l'analyse de la faisabilité de ce projet. Dans le projet, ils parlent vraiment d'utiliser le mobilier urbain déjà existant.

Samuel Barras : L'idée de la boucle, pour Morlon ce qui nous intéresse, c'est d'arriver depuis Broc, faire la passerelle, monter sur la chaussée existante jusqu'aux environs de la maison Bovet, ce n'est pas encore très clair ici mais ce serait de couper sur le chemin existant direction de La Chavonette, redescendre sur la pointe et ensuite repartir en direction d'Echarlens sur la route existante et de fermer aux transports motorisés, 2 secteurs sur Morlon. Entre parenthèse ici, nous avons appris cela via la presse également, on n'a pas pris part au développement de ce projet. C'est maintenant en cours de discussion avec les services concernés. Mais quoi qu'il en soit, il y aurait une partie de la Route de Broc qui serait fermée aux transports motorisés et une partie sur la route en direction d'Echarlens. C'est ce qui est ressorti de ces ateliers menés fin 2022. Ce que l'on a dit, déjà plusieurs fois ce soir, c'est que ça remet évidemment en question notre projet de mobilité douce en direction de la passerelle puisque, comme on vous l'avait présenté jusqu'à maintenant, c'étaient des infrastructures que l'on voulait en dehors de la chaussée. Maintenant si la chaussée venait à être fermée, on dit cela avec beaucoup de précaution car il n'y a encore rien qui est décidé, évidemment que cela aurait des gros impacts sur notre projet. Puisque les infrastructures qui étaient envisagées à l'extérieur la chaussée se retrouveraient éventuellement dessus et qu'il y aurait un coût bien inférieur à ce que l'on avait projeté.

Alexandre Perona : Juste une question dans le cours de votre discussion. Est-ce que l'ARG participe à ce genre de projet ou c'est simplement un projet cantonal où la Confédération met son grain de sel ? Est-ce que l'ARG a son mot à dire sur la boucle au niveau de La Gruyère ?

Laura Pasquier : En tout cas, je sais que l'ARG a participé aux ateliers.

Alexandre Perona : Parce que c'est étonnant quand on voit la boucle depuis après chez Monsieur et Madame Bovet sur la droite, Kaufmann ici, direction chez Pierre, c'est une mise à ban. Je suis étonné que l'on puisse projeter un parcours sur un chemin qui est en mise à ban.

Samuel Barras : C'est vraiment une idée de projection. Le travail qu'ils ont fait c'est qu'ils ont pris la carte avec différentes données, notamment en essayant d'avoir le moins de déclivité possible pour que ce soit le plus attractif possible, et puis ils sont passés par les chemins déjà existants, sans trop pour l'instant se poser la question si c'était possible, pas possible, si c'est chez le privé ou chez le public. L'idée est vraiment là. Maintenant la suite, c'est qu'ils vont approcher les concernés pour voir si c'est faisable et notamment Morlon. Ceci pour dire que Morlon, comme on n'a pas participé, on a pris contact avec le Service de la Mobilité qui viendra nous présenter ce projet dans les détails. On va aussi sonder nos collègues touchés dans les autres communes pour voir s'ils ont le même niveau d'information et comment ils voient la chose, notamment Echarlens. Est-ce qu'ils seraient plutôt pour ou plutôt contre cette fermeture d'axe intercommunal ? Ce n'est pas forcément évident. Les discussions sont ouvertes, ce n'est pas quelque chose de fixe. C'est vraiment une idée dans le but de promouvoir le tourisme via le vélo.

Juliette Pugin : Je tiens juste à souligner que si la route venait à être fermée entre Morlon et Echarlens, qu'ils n'oublient pas nos paysans qui vont couler à Echarlens. Parce que passer par Bulle, ce n'est pas drôle avec une boule à lait. C'est faisable parce qu'ils ont dû le faire une fois mais pas si c'est pour plus longtemps.

Samuel Barras : C'est une bonne remarque pour ce qui est du tracé en direction d'Echarlens. Ce sont exactement les mêmes réflexions qu'on a eues en voyant le projet. Pour la Route de Broc, il y a aussi d'autres réflexions. Il y a évidemment les riverains, les habitants, les agriculteurs mais pour nous, ce qui pose aussi problème c'est l'accès à la déchetterie verte. Comment est-ce que l'on fait ? Questions qui doivent encore être éclaircies.

Florence Quinn : Une question par rapport à la Route de Broc. Je comprends que votre projet est mis en attente, mais on avait déjà parlé de la problématique de la limitation de vitesse et j'aimerais juste savoir ce qu'il en est. Parce qu'effectivement c'est une limitation qui est quand même assez élevée et dangereuse pour les piétons et les cyclistes.

Samuel Barras : Sur la Route de Broc, cette limitation à 80km/h ?

Florence Quinn : Oui, il y avait déjà eu une discussion de l'abaisser à l'époque à 50km/h, ça n'avait pas été accepté. Mais on avait rediscuté d'éventuellement l'abaisser à 60km/h. Maintenant je sais que la Confédération a donné une certaine latitude aux communes pour modifier les limitations de vitesse et ce serait facilité.

Samuel Barras : D'après ce que je sais, ce serait les 30km/h qui sont un peu plus flexibles, pas forcément les autres limitations. L'idée était d'utiliser le projet de mobilité douce pour justifier cet abaissement de vitesse, qui a aussi été suspendu. Mais on va voir si on peut le faire indépendamment du projet de mobilité douce.

Florence Quinn : Oui, exactement. Ce serait ma suggestion parce que ça reste quand même une problématique.

Samuel Barras : On en prend note, merci.

- **GOYA ONDA**



Goya Onda



Samuel Barras : Point de situation sur Goya Onda. Rien n'a bougé pour l'instant. Le dossier préalable est toujours auprès des services d'État. On n'a pas d'informations qui nous sont revenues et on reste dans l'attente de la réception du rapport de synthèse. Donc c'est inchangé par rapport à la dernière assemblée.

Pascal Lauber : Est-ce qu'il vous reste des questions à poser au Conseil communal ?

Marie-Madeleine Perritaz : J'aimerais savoir qui s'occupe de la déchetterie verte. Quelle est la personne qui s'occupe d'ouvrir et fermer la déchetterie ?

Pascal Lauber : Cela dépend des jours. L'ouverture des fois c'est Bob et la fermeture c'est ma fille.

Marie-Madeleine Perritaz : C'est une catastrophe parce que le gazon est plein devant, ça pourrait être poussé à l'arrière. Donc on n'arrive jamais à vider.

Pascal Lauber : C'est notre employé communal qui doit bien entendu le faire. On va regarder si ce problème subsiste.

Marie-Madeleine Perritaz : D'accord, merci.

Juliette Pugin : J'ai des questions par rapport au séparatif des eaux. Vous avez dit que la mise à l'enquête allait sortir cette fin de semaine. Quel plan va être mis à l'enquête ?

Patrick Audemars : C'est le plan général du concept d'évacuation des eaux qui va être mis à l'enquête et qui concerne tout le secteur de Bellevue-La Croix.

Juliette Pugin : Donc c'est le plan que j'ai reçu et qui est erroné ?

Patrick Audemars : C'est un plan de détail avec la servitude que vous avez pour votre maison. C'est ce que vous avez reçu à votre domicile.

Juliette Pugin : Non, je parle de ce qui vient relier tout Bellevue et La Croix jusque dans les Vanils. Je vous ai fait part que la conduite mise provisoirement est erronée. Donc c'est ce plan qui vient mis à l'enquête ?

Patrick Audemars : Vous avez un plan de détail. C'est un plan général qui va être mis à l'enquête. Bien évidemment, on sait que sur le terrain on risque d'avoir une ou deux surprises. Tout d'un coup on va devoir peut-être déplacer la conduite de 1-1,5 mètres parce qu'on va se retrouver sur quelque chose que l'on n'avait pas prévu. On a défini le concept, en passant avec des tranchées par rapport à la maison Tinguely direction Carpi. Maintenant on a modifié le tracé et c'est prévu dans cette région-là de le faire avec un pousse-tube pour que l'on n'ait pas à démonter les aménagements extérieurs. Bien évidemment que lorsqu'on commence le pousse-tube, si on rencontre une pierre, que le pousse-tube est arrêté et que l'on doit le décaler d'un mètre sur la gauche ou d'un mètre sur la droite, on sera tenu de le faire. C'est un plan de principe qui est mis à l'enquête.

Juliette Pugin : Mais je peux vous garantir que quand je vous avais appelé pour dire que la conduite qui passe chez moi était fausse, ils sont venus poser une caméra depuis dans ma chambre et effectivement elle arrive bien dans le milieu du gazon de Madame Bertherin. Donc là ça fera quand même plus que 2 mètres de déviation au niveau du raccord.

Patrick Audemars : Oui effectivement, vous nous avez mentionné que vous aviez eu un rendez-vous la semaine passée avec Monsieur Andrey ingénieur. Vous l'avez rencontré et indiqué cela. Ils en ont pris note et ce sera corrigé. Le but est d'arriver avec les conduites dans le raccord où l'on doit arriver. C'était une méconnaissance que l'on avait et ça venait des plans qui nous avaient été transmis en aval par le promoteur Formul'Habitat qui nous avait dit que l'attente était à tel endroit. Réellement, il s'avère qu'elle n'est pas là où elle était mentionnée au départ.

Juliette Pugin : Mais permettez-moi quand même de trouver étrange maintenant que vous savez que ça ne passe pas là, que vous mettiez encore le plan de principe à l'enquête. Parce que tous les autres habitants, à part moi et maintenant l'assemblée qui est là, pensent que ça va passer là. Après, quand est-ce que ça va être corrigé vraiment juste ? Je pense que l'on a eu assez de problèmes avec cette conduite pour que ce soit vraiment juste à la mise à l'enquête. C'est mon avis personnel.

Patrick Audemars : Je crois qu'il n'y a que chez vous où on a effectivement l'attente qui n'est pas juste. Mais sinon, à ma connaissance, il n'y a pas d'autres endroits où on va passer de manière différente par rapport au plan. On a envoyé les conventions à tous les propriétaires où on va passer, on n'a pas eu d'autres remarques.

Juliette Pugin : Et puis l'attente, comme devant chez moi, vous devez creuser à 2,50 mètres. Est-ce que vous savez à quel mètre est l'attente ? Parce que si elle est plus haute que 2,50 mètres, vous allez faire comment ?

Patrick Audemars : Comme ça, je n'ai pas le dossier là sous les yeux et je n'ai l'ai pas non plus avec moi ce soir, donc je ne peux pas répondre. Je ne connais pas par cœur toutes les profondeurs de manière précise. Il me semble que Monsieur Andrey vous avait répondu que ça passait à moins de 2,5 mètres ou moins de 2,8 mètres chez vous.

Juliette Pugin : Apparemment il n'était pas encore au courant de cette conduite que je lui avais annoncée. Il allait regarder. Maintenant il a la confirmation que oui, elle passe vraiment où je disais mais je ne sais pas s'il s'est rendu compte de la hauteur. Parce que si elle n'est pas à 2,5 mètres, est-ce que c'est faisable de la raccorder ?

Patrick Audemars : J'imagine que de toute manière, l'attente doit se trouver en-dessous du niveau du radier de Madame Bertherin. Elle doit être à moins de 2,5 mètres, elle ne va pas être enterrée beaucoup plus profond, ce n'est quasiment pas possible. Ils n'ont pas excavé plus profond que le radier de Madame Bertherin, ils n'auraient pas creusé une conduite encore en-dessous de ce niveau-là.

Juliette Pugin : Non mais plus haute. Si elle est à 2 mètres et qu'on arrive à 2,50-2,80 mètres plus profond.

Patrick Audemars : De toute manière elle sera sondée. Quand il y a des travaux comme ça, on va sonder et ça devra fonctionner. Le terrain descend chez vous à ce niveau-là, il nous faut 2% de pente donc je pense qu'on les aura. Je ne me fais pas trop de soucis avec ça. Il va falloir contrôler mais je pense qu'elle est assez basse.

Juliette Pugin : L'ingénieur nous a dit que la pente était très faible, que c'était limite de le faire devant chez nous. Donc ma question est aussi, est-ce qu'il y a le risque que les eaux usées stagnent dans les deux chambres avec les odeurs ? J'aimerais juste une certification du Conseil communal que non et que ça va vraiment bien se passer et que je vais éviter les odeurs comme il y en a déjà dans les quartiers plus bas.

Patrick Audemars : On va noter, je ne vais pas vous dire oui maintenant. On va quand même contrôler ça avec l'ingénieur mais on doit avoir une pente de 2% pour que cela s'évacue en permanence. Ce sont les normes, ça doit être construit comme ça. On va respecter ces normes, ce sera contrôlé et on en prend note.

Pascal Lauber : Peut-être que pour ce genre de questions, il faut passer au bureau communal ou prendre rendez-vous.

Juliette Pugin : Je veux bien mais j'aime mieux que ce soit protocolé.

Pascal Lauber : Il n'y a pas de souci, on fait un procès-verbal et on vous donne un extrait même si vous venez au bureau communal. Parce que si chacun pose ses questions qui le concerne à titre privé en assemblée communale, vous pensez aussi bien que c'est compliqué à devoir gérer.

Juliette Pugin : Je suis d'accord mais il n'y a pas que moi privé, il y a tout le quartier de Bellevue et de La Croix. Si ça ne fonctionne pas, ils seront tous embêtés, il n'y aura pas que moi. Je tenais aussi à les informer qu'il y avait un problème.

Pascal Lauber : Un problème qui concerne quand même votre parcelle. Je pense que si vous exigez un PV, il n'y a pas de problème. Quand on va à d'autres endroits, on peut obtenir un extrait ou faire un PV. Pour le Conseiller qui est en charge du dossier, c'est assez compliqué à répondre en direct à ce genre de questions précises et surtout, si comme nous, on a un mandataire professionnel. Là si vous avez besoin de quelque chose qui est protocolé, appelez Monsieur Audemars, fixez rendez-vous avec le répondant de chez Ribi ; je pense que le plus simple est de

vous voir les 3 en ayant un procès-verbal qui est tenu. Comme ça c'est protocolé et vous vous sentez protégée.

Juliette Pugin : D'accord, mais j'estime quand même que les citoyens ont le droit de savoir qu'il y a des soucis et que ce n'était pas trop correcte. Ma dernière question, après j'arrête. Dans le devis c'est marqué que les tuyaux sont de 250 de diamètre et chez Formul'Habitat ce sont des 200.

Pascal Lauber : Comme ça on a la remarque. Et je ne peux que vous dire que Monsieur Audemars et le représentant de Ribl pourrout regarder cela dans le détail.

Claudine Grandjean : On a reçu la facture pour l'eau et j'ai vu que cette année il y a la TVA en plus. Est-ce que c'est normal ?

Pascal Lauber : Oui, quand on dépasse CHF 100'000.— on est astreint à la TVA. Malheureusement Morlon est maintenant astreint à la TVA sur le paiement de l'eau. Vous avez tout à fait raison, il y a une ligne qui a été rajoutée à la facture avec la TVA à laquelle nous sommes soumis dès maintenant.

Jean-Claude Gobet : J'ai remarqué qu'il y avait CHF 6'000.— de déficit sur le parking en bas aux Laviaux. C'est vrai ou c'est faux ?

Pascal Lauber : Oui CHF 19'000.— de coûts et CHF 13'000.— d'entrées.

Jean-Claude Gobet : À la louche, je suis d'accord avec toi. Dès lors ce ne serait pas possible d'augmenter la taxe de parking ? Parce que finalement on prend chez nous pour des gens qui vont parquer là-bas et puis bien souvent des zurichois, des genevois etc. Je me dis pourquoi pas finalement. Et puis pourquoi on leur ferait des prix d'amis ? Si je regarde, à Fribourg, à Lausanne, on paie CHF 22.— allègrement pour quelques heures qu'on y est.

Pascal Lauber : Les CHF 5.— ont été déterminés aussi en fonction des autres endroits où ils perçoivent une taxe. On peut refaire l'analyse, peut-être qu'ailleurs elles ont aussi augmenté.

Jean-Claude Gobet : Je ne comprends pas bien pourquoi vous faites ça en fonction des autres ? Finalement on est à Morlon, on n'est pas au Bry, on n'est pas à Bulle.

Pascal Lauber : Pour éviter que les gens se déplacent d'un endroit à l'autre. Il y avait une discussion qui se faisait en toute collégialité avec les communes riveraines du lac pour essayer de trouver la même solution.

Jean-Claude Gobet : Mais ce serait possible de regarder ça ?

Pascal Lauber : On va regarder.

Jean-Claude Gobet : J'ai encore une petite question concernant l'ARG. Qui doit transmettre aux citoyens les retours de l'ARG ? C'est La Gruyère, La Liberté ? À titre personnel, je ne suis pas abonné à La Gruyère, finalement je n'ai pas de retour de l'ARG. D'après ce que je sais, il y a quand même des charges liées qui vont à l'ARG. Ne serait-il pas possible d'avoir un retour régulier de l'ARG ?

Pascal Lauber : En principe chaque association intercommunale a son système de communication et c'est la même loi pour tout le monde. On retrouve le détail de la totalité des dépenses et des projets sur les sites internet respectifs. Dans la Commune, tu as vu qu'il y a une rubrique avec la dépense ARG. Ça se fait comme ça pour l'ensemble des associations intercommunales.

Jean-Claude Gobet : Je n'ai pas internet. Là je fais un peu de la provocation, je suis d'accord avec toi. Mais je peux aisément imaginer, si je prends ma maman qui n'habite pas Morlon ; elle n'habite pas Morlon on est bien d'accord, mais elle n'a pas d'accès internet. C'est bien pour ça que je me pose des questions. Finalement, je me dis que pour des personnes d'un certain âge qui n'ont pas accès à internet, elles font comment ? Ils ne savent pas ce qu'il se passe et je trouve que ça ne coûterait pas forcément grand-chose de dire ce qu'il se passe.

Pascal Lauber : On peut y réfléchir. Pour le moment en tout cas les communications se font au niveau des associations intercommunales.

Florence Quinn : Par rapport à l'aménagement des Laviaux, on a parlé du parking mais on sait qu'il y a d'autres problématiques comme la mobilité en général, les parkings des minivans, aussi des vélos, des toilettes, l'aménagement de la plage, barbecue etc. Est-ce que la Commune pense qu'il y aurait une planification à prévoir, sans tenir compte du projet Goya Onda qui, ou bien ne se fera pas ou ne va pas se faire avant bien des années probablement ? Est-ce que le Conseil communal réfléchit justement à une planification pérenne de cet endroit pour le rendre plus agréable pour tout le monde ?

Pascal Lauber : On réfléchit à ça. Mais pour le moment on n'a pas grande volonté à rendre plus pérenne cet endroit. Cela va attirer encore plus de monde. Alors je dois vous avouer que les réflexions sur un développement quelconque sur ce site n'ont pas eu lieu.

Florence Quin : La Commune dépense quand même un peu d'argent ou peut-être beaucoup d'argent pour essayer d'entretenir l'endroit, déjà rien que ça et c'est déjà problématique.

Pascal Lauber : Ce n'est pas tout à fait juste. La Commune ne dépense pas du tout beaucoup d'argent pour maintenir cet endroit. On a à peu près CHF 600.— de frais liés aux déchets et puis après, il y a ce que Monsieur Gobet a dit tout à l'heure, le différentiel avec la gestion de la Route du Lac. Il y a quelques heures qu'il faudrait rajouter pour enlever les déchets le lundi. Mais cela fait bien longtemps qu'il n'y a pas eu d'aménagement sur cet endroit.

Florence Quinn : Donc il n'y a pas vraiment un intérêt pour vous de le faire apparemment ?

Pascal Lauber : Aujourd'hui, comme je vous ai dit, on n'a pas abordé de réflexion dans ce sens-là.

Brigitte Charrière : On a remarqué que le bâtiment des archives a été transformé et que c'est devenu des toilettes, je pense pour les chauffeurs de bus. Est-ce que c'est quelque chose de provisoire ou définitif ?

Pascal Lauber : On tente l'essai. Les pauvres chauffeurs de bus ne savent pas où aller, ils n'ont pas le temps de s'arrêter à Bulle et ils nous ont sollicité pour savoir si on pouvait trouver une solution pour eux. Pour le moment on a fait cette installation, pas bricolée mais provisoire pour voir déjà la fréquence qu'ils y vont et tout ça.

Brigitte Charrière : Donc là elles sont déjà en fonction ?

Pascal Lauber : Je ne crois pas. Les toilettes sèches ont été construites à l'intérieur mais on ne leur a pas encore donné l'accès. Mais c'est imminent.

Adrian Schwizer : Depuis la mise en place de l'éteignement de lampadaires la nuit, est-ce que vous arrivez à chiffrer l'économie d'électricité qui a pu se faire depuis ? Juste à titre d'information, est-ce que cela nous a permis de réduire la facture d'électricité ? J'imagine que oui.

Pascal Lauber : Où ça va être compliqué, c'est que les tarifs entre 2022 et 2023 ne seront pas identiques. Par contre sur l'année 2022, ça nous a permis d'économiser. Je n'ai pas l'info maintenant pour répondre mais on peut la retrouver, à titre d'économies sur la consommation. On arrivera à la communiquer la prochaine fois.

Adrian Schwizer : Parce que j'ai trouvé la mesure excellente et si en plus ça nous fait économiser quelques centaines de milliers de francs, c'est bon à savoir.

Pascal Lauber : La consommation, on arrivera à renseigner. Mais je ne l'ai pas ici.

Florence Quinn : Grosse question par rapport au numérotage des maisons dans le quartier Les Vanils qui est totalement ahurissant. Je ne sais pas du tout comment ça été fait et d'où ça vient mais par exemple, on était, après Madame Bertherin, les premiers immeubles qui ont été construits, donc une série qui a été faite du 31, 29, 27 etc. Ça se suivait. Nous sommes au 31, à côté de nous un autre immeuble s'est construit et c'est le numéro 72. Ensuite ça continue à 70, le reste ce n'est pas encore habité donc je ne sais pas ce que ça va donner. Maintenant il y a quelques numéros dans les 30 paires qui sont tout à l'opposé du quartier. Donc il n'y a aucune logique et ça devient problématique. On voit des gens tourner en rond en cherchant des maisons parce qu'ils ne les trouvent pas. Je voulais comprendre où était le problème.

Pascal Lauber : Ce sont les impairs à gauche et les pairs à droite.

Florence Quinn : Non, il y a les pairs à côté des impairs. Comme je disais, nous sommes le 31 et à côté de nous il y a le 72.

Samuel Barras : La route d'accès détermine à gauche impairs et à droite pairs. Ça nous avait été imposé par le géomètre.

Florence Quinn : Ce n'est pas la Commune qui contrôle les numérotages des maisons pour qu'il y ait un ordre logique ? Une logique c'est que les numéros pairs soient d'un côté et impairs de l'autre et ils se suivent en principe. Là ce n'est pas du tout le cas. Je me pose la question des problèmes que ça va donner dans le futur quand ce sera pleinement habité. Franchement on s'y perd, moi pas maintenant mais ceux qui arrivent et qui cherchent une maison, bonne chance. Donc la Commune n'est pas concernée ?

Pascal Lauber : C'est le géomètre qui délimite. On prend la route d'accès, pairs et impairs à gauche ou droite et on garde des numéros de réserve si la construction n'a pas été faite par rapport au plan de géomètre. Voilà comment ça se passe.

Christelle Castella-Bourqui : J'habite la même rue. Effectivement, c'est indiqué clairement. Il y a cette route d'accès qui donne côté impairs et côté pairs. Il y a un panneau qui indique pour s'y retrouver. Effectivement c'est une logique différente et on a tous des logiques différentes mais c'est indiqué.

Pascal Lauber : Merci pour la précision. Y a-t-il encore une question ? C'est le dernier moment pour poser une question, suite de quoi je prendrai la parole. Mais je ne redonnerai pas la parole à la suite de ce que je vais vous dire.

Alexandre Perona : Très très rapide, est-ce qu'il y aurait une possibilité de quadriller un peu le réseau routier communal, juste à la sortie de l'hiver, pour si possible boucher tous les nids-de-poule qui s'y trouvent ? Parce qu'il y en a passablement et je pense que c'est un travail qui est assez rapide avec des enrobés à froid pour boucher ces trous rapidement.

Pascal Lauber : Il n'y a pas de problème on fera le tour pour boucher ces nids-de-poule.

Alexandre Perona : Parce qu'il y a certains trous qui sont même assez dangereux.

Pascal Lauber : On a pris note, on regarde et on bouchera les trous. Je ne vois pas d'autres mains se lever, pas de dernières questions.



Pascal Lauber : Nous venons de boucler le 12^{ème} exercice bénéficiaire, soit l'ensemble des exercices depuis que je suis le responsable des finances communales. Sans tenir compte des nombreuses réserves et provisions que nous avons faites, cela représente un bénéfice cumulé supérieur au million de francs.

Durant cette période, la parfaite maîtrise des dépenses a été constatée et relevée par nos différents organes de révision. Cette excellente gestion a d'ailleurs permis de diminuer de manière significative le coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques pendant une période de 2 ans.

Sur le plan des investissements, il y en a eu plusieurs et il est très rare que le budget n'ait pas été tenu. Bien entendu, il est plus facile de prévoir le coût d'achat d'un bâtiment communal où le prix a été convenu entre le vendeur et la Commune que la gestion de la mise en séparatif d'un réseau car au moment de l'élaboration du projet, il existe plusieurs inconnues. Malgré ce genre d'incertitudes et la multitude des projets, nos comptes font ressortir des économies de l'ordre de CHF 188'000.— sur l'octroi des liquidités données par l'assemblée communale.

La même célérité est appliquée par notre caissière communale, que ce soit pour la tenue des comptes, le paiement des factures ou le remboursement des impôts trop perçus puisque dans le dernier cas signalé comme anomalie, le remboursement avait eu lieu 15 jours après la réception des coordonnées bancaires.

Aujourd'hui, les investissements qui n'ont pas eu lieu sur nos infrastructures lors de la période où je n'étais pas syndic, sont quasiment rattrapés. Certaines personnes souhaitent vivre dans une zone de tranquillité, au même titre que le grand tétras. Toutefois, nous ne pouvons pas rester en marge du développement que connaît la région et il est utopique de vouloir rester autonome sans rien vouloir développer. Les communes ayant fait ce choix ont perdu des habitants et des entreprises et se retrouvent maintenant à devoir faire face à une augmentation des impôts dans le but premier de payer les charges liées.

Bien entendu, si une Commune souhaite éviter la fusion avec une autre, hormis les difficultés financières, il faut impérativement assumer toutes les tâches publiques qui lui sont dévolues par la loi. Plus la Commune est petite et plus il est difficile de remplir toutes les obligations.

Ainsi, en Gruyère, il y a une solidarité certaine et il existe environ 70 associations ou ententes intercommunales qui permettent de combler les éventuels manques. Il en subsiste aussi sur le plan cantonal où la Commune n'est pas forcément astreinte à un représentant. Tel est le cas par exemple du Centre de santé fribourgeois étant donné que les représentants ont été fixés par le district. Toutefois, il faut savoir qu'aujourd'hui, la Commune de Morlon figure dans une bonne vingtaine de ces associations et ce sont à chaque fois l'une ou l'un des Conseillers communaux qui assume la représentation et la responsabilité au sein de ces groupements.

Enfin la dernière difficulté à combattre et non des moindres pour demeurer autonome, reste dans la problématique à trouver des miliciens voulant s'engager pour la communauté. En 2021, lors des dernières élections communales, je vous rappelle qu'il n'y avait que le 43% des personnes présentes en 2016 qui avaient acceptées de se représenter pour un nouveau mandat politique en faveur de leur Commune.

Expliquer ce désintéressement pour la chose publique n'est pas facile et ne peut pas se résumer au seul fait que les élus s'engagent quasiment bénévolement pour accomplir leurs tâches variées. Bien entendu, le temps consacré en faveur de la collectivité est faramineux mais ne saurait non plus être la seule source de démotivation des futurs Conseillères et Conseillers. Est-ce alors le devoir de réserve et le secret de fonction qui peut ralentir l'envie de s'engager ? Même si cela correspond à la réalité et que dans le cadre de mon activité politique, je peux vous assurer une expérience certaine en la matière, je ne pense pas que cela en soit la raison.

L'augmentation de l'exigence des citoyens peut refroidir l'ardeur des candidats. Les connaissances juridiques deviennent primordiales et touchent beaucoup de domaines. Une interrogation subsistait d'ailleurs avec le fait de rendre public ou non les coordonnées d'un membre de la commission d'aménagement lors d'une récusation. Selon la loi fribourgeoise sur

l'information et l'accès aux documents, dans le but de garantir le secret des délibérations, les procès-verbaux de cette commission sont non publics. Ainsi il n'est pas possible de dévoiler cette information.

Les connaissances techniques nécessaires à la bonne marche d'une petite Commune ne sont pas en reste... et il n'y a qu'à se souvenir de la dernière assemblée pour se rendre compte qu'aujourd'hui, chacun croit savoir qu'il n'y a qu'à faire comme ceci ou cela car chaque individu est devenu un spécialiste du domaine concerné. Tout comme chaque personne est un peu l'entraîneur de l'équipe suisse de football... Il faut toutefois rester prudent car très souvent il n'existe qu'une vue partielle du problème à résoudre.

Il est également faux de croire que les doléances seront mieux entendues lors des assemblées communales, les attributions y relatives sont claires et ont été confirmées par un récent arrêt du Tribunal cantonal.

La pression mise sur telle ou tel élu en demandant par exemple, l'ouverture d'une enquête administrative ne me paraît pas la meilleure solution pour dénicher des hommes ou des femmes voulant occuper un poste au sein d'un exécutif communal.

Vous l'aurez compris..., l'attitude du citoyen sera non négligeable dans le fait de pouvoir garder une autonomie communale et je ne peux que vous encourager à y penser fortement lors de ces prochains mois.

D'ici là, je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite une bonne fin de soirée.



Merci de votre attention.

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 22h34.